

forêts privées d'Aubrac

orientations de gestion

Orientations *régionales* de production

Schéma *régional* de gestion sylvicole

tome 2

2001

Languedoc-Roussillon



Sommaire

Présentation de la région

Généralités	page 3
Le milieu naturel	page 4
L'agriculture	page 7
La forêt	page 8
Les forêts privées	page 9
Les boisements artificiels	page 11
La desserte	page 12
L'environnement économique	page 12

Orientations de gestion

Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés	page 13
- La production de bois	page 13
- La protection contre l'incendie	page 16
- Les aménagements agroforestiers	page 16
- La protection du milieu naturel	page 17
- L'agrément	page 18
- Les produits autres que le bois	page 19
- Le maintien en l'état	page 20
Boisement et reboisement	page 20

Bibliographie	page 21
--------------------------------	---------

Annexe	page 22
-------------------------	---------

Cette brochure est un tiré à part de la troisième partie du tome 2 des Orientations régionales de production du Languedoc-Roussillon, approuvées par arrêté ministériel du 10 juillet 2001.

Crédit photos : Aurélien Narbonne, Benoît Lecomte

Présentation de la région



Un plateau à 1200 mètres d'altitude soumis à un climat rigoureux.

Généralités

Une région essentiellement agricole située à l'extrême ouest du département de la Lozère

L'Aubrac constitue une frange située à l'extrême ouest de la Lozère. Cette région déborde sur les départements voisins de l'Aveyron et du Cantal. Elle regroupe deux régions définies par l'Inventaire forestier national.

Au nord, l'Aubrac proprement dit est un plateau très peu boisé, constitué presque exclusivement de pâtures et de prés de fauche, souvent bordés de murets et traversés de nombreux ruisseaux. Des boisements linéaires de résineux sont parfois installés pour protéger les animaux des rigueurs du climat ou pour la protection des routes contre les congères. Au sud, la « Bordure Aubrac », rebord du plateau qui descend vers la vallée

du Lot, est plus boisée et présente des paysages bien équilibrés entre agriculture et forêt. La surface totale de la région est de 38 893 hectares (Aubrac : 29 118 hectares, Bordure Aubrac : 9775 hectares).

Elle est limitée :

- au nord et à l'est, par la Margeride dont la limite cartographique avec l'Aubrac est relativement artificielle et peut être matérialisée par une vaste courbe descendant de Brion au nord en passant par Prinsuéjols, le château de la Baume et les Salces,
- au sud-est et au sud par la vallée du Lot qui marque la limite entre la « Bordure Aubrac » et le Causse de Sauveterre,
- à l'ouest par les départements de l'Aveyron et du Cantal sur lesquels l'Aubrac se prolonge.

L'homme est présent en Aubrac depuis fort longtemps, comme l'attestent de nombreux vestiges romains. Près de l'actuel Nasbinals, le fort de Ad Silanum protégeait la via Agrippa qui reliait Toulouse à Lyon. Il semble qu'à l'époque la région était boisée (chêne rouvre, hêtre, sapin...). C'est au moyen-âge, sous la domination des évêques de Mende et l'administration des barons de Peyre, que les défrichements s'intensifient. Le 14^{ème} siècle apporte son lot de guerre et d'épidémies (peste noire) : le nombre d'habitants diminue fortement et les déboisements connaissent un répit. Mais les défrichements reprennent de plus belle par la suite.

Aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, les paysages ressemblent déjà à ceux que nous connaissons aujourd'hui. La population vit en autarcie et cette autosubsistance est basée principalement sur un système agropastoral : culture des céréales (seigle, orge) et élevage ovin et bovin. Au début du 20^{ème} siècle, le désenclavement provoque une rupture du système autarcique. La culture des céréales ira en régressant au profit des surfaces consacrées à l'élevage bovin. La situation de l'Aubrac en altitude et la qualité de ses prairies en font un lieu privilégié d'estive. Les troupeaux arrivent en mai en provenance des vallées voisines et restent jusqu'en octobre. Les bœufs sont utilisés pour leur force de traction et appréciés pour leur endurance. Les veaux sont enfermés la nuit dans des claies mobiles qui sont déplacées régulièrement pour que tout l'espace soit fumé. Les vaches sont élevées pour le lait utilisé sur place dans les burons pour la fabrication de fourmes de 40 à 50 kg. Depuis longtemps, la surface forestière est très réduite, surtout sur le plateau d'Aubrac proprement dit. Les peuplements de hêtre et de chêne sont exploités pour les besoins domestiques : chauffage et charpente.

Aujourd'hui, l'Aubrac est avant tout une région agricole. Le tourisme est appelé à se développer, en particulier grâce au patrimoine naturel (lac de Saint-Andéol, cascade de Déroc avec ses orgues basaltiques et sa grotte...) et bâti (églises romanes de Nasbinals, de Recoules, de Saint-Pierre-de-Nogaret...). La station thermale de la Chalnette à Brion est réputée. Enfin, à Marchastel, la tourbe est exploitée sur une quinzaine d'hectares.

Le milieu naturel

LE RELIEF

Un haut plateau dont le rebord s'abaisse au sud en descendant vers la vallée du Lot

L'Aubrac est un plateau de 1200 mètres d'altitude moyenne. Il culmine à 1469 mètres au signal de Mailhebiau. Le relief est peu accidenté. Seul le rebord sud qui descend vers le Lot est sillonné de nombreuses petites vallées (ruisseau de la Barthe, de Doulou et de Doulounet). L'altitude la plus basse est de 500 mètres dans la vallée.

Le principal cours d'eau d'Aubrac est le Bès qui prend sa source près du lac de Saint-Andéol, coule vers le nord-ouest en arrosant toute la région, avant de se jeter dans la Truyère au cirque de Mallet. Mais l'eau est présente partout sur le plateau, sous forme de lacs, de petits ruisseaux ou de tourbières. Elle s'écoule sur une argile imperméable et fait la richesse de l'Aubrac en permettant la pousse d'une herbe grasse.

LE CLIMAT

Une région au climat rude, balayée par les vents et très arrosée

L'Aubrac est soumis à un climat rigoureux, froid, à caractère montagnard et continental. Il bénéficie aussi d'influences atlantiques qui apportent des précipitations importantes. Sur le rebord sud du plateau, le climat est moins froid en raison de l'altitude moins élevée et de l'exposition au sud.

Les températures : elles sont basses, entraînant des étés frais et des hivers longs et froids. La température moyenne est toujours inférieure à 10°C (5,4°C à Nasbinals-Ginestoux à 1300 mètres, 6°C à Marchastel à 1227 mètres d'altitude). Mais ces moyennes cachent des extrêmes : la température peut descendre à -35°C lors d'hivers particulièrement froids et le nombre moyen de jours de gelée par an est élevé.

Les précipitations : des influences atlantiques apportent à l'Aubrac des précipitations importantes en toutes saisons. Leur hauteur annuelle s'élève à 1110 mm à Malbouzon à 1175 mètres, 1320 mm à Nasbinals-ville à 1180 mètres, et 1570 mm à Nasbinals-Ginestoux à 1300 mètres d'altitude. En hiver, les chutes de neige sont fréquentes et le manteau neigeux peut subsister pendant de longs mois.

Les vents : l'Aubrac est presque constamment balayé par les vents. Les vents océaniques de secteur ouest (« La Traberso ») apportent la pluie et la neige. Les vents de secteur nord (« L'Auro negro » ou « La Bisso ») sont froids et secs.

GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Principalement des roches basaltiques et granitiques sur le plateau, gneissiques et schisteuses sur la bordure sud

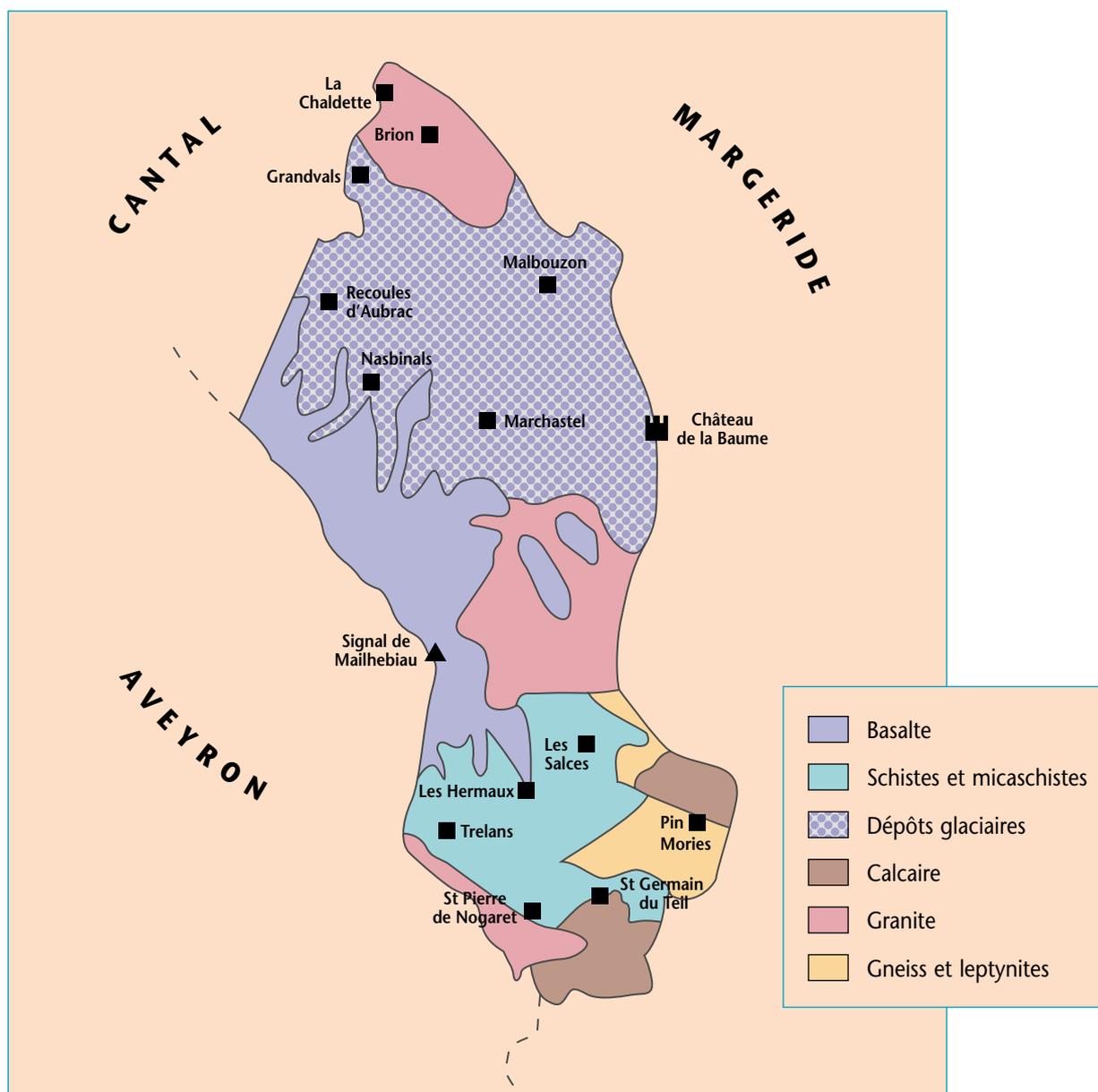
A la fin de l'ère tertiaire, il y a moins de cinq millions d'années, des coulées de lave se sont répandues depuis le Puy de la Gudette (à l'extrême sud du Cantal) vers les Salhiens et la cascade de Déroc, recouvrant toute la partie occidentale du plateau. Le refroidissement rapide de cette lave a provoqué un débit du basalte en prismes donnant un aspect de voie dallée connu sous le nom de « chaussée de géants ». Le nord et l'est de la région sont constitués de granite comme la Margeride voisine. Sur le rebord sud du plateau, les principaux matériaux

sont des gneiss et des micaschistes. Enfin, le long des cours d'eau (essentiellement au bord du Bès), des alluvions récentes ont été déposées. Les caractéristiques des sols et leur qualité dépendent :

- des roches : le basalte donne des sols argileux, profonds et fertiles alors que le granite se désagrège en arènes sableuses. Les gneiss sont aussi à l'origine de sols sableux mais souvent enrichis en argile. Les micaschistes donnent des sols riches en limons et en sable. Pour les schistes, le plan de schistosité (c'est à dire leur inclinaison) a également une grande influence : un plan de schistosité parallèle au sol est défavorable à la croissance des arbres car il

empêche les racines de pénétrer, alors qu'un plan de schistosité à contresens est plus favorable,

- du relief et de l'activité humaine : la position topographique joue un rôle prépondérant dans la profondeur du sol. Schématiquement, les sols sont superficiels sur les crêtes et de plus en plus profonds au fur et à mesure que l'on descend sur le versant. La répartition de la végétation est d'ailleurs le témoin de cette richesse des sols : la forêt n'est présente que sur les versants alors que les pâturages occupent les sommets et hauts de versant et les prés de fauche les bas de versant. Les habitations et les champs labourés se situent sur les replats.



Carte réalisée d'après le catalogue de "Typologie forestière de Margeride lozérienne" - A. Franc - CEMAGREF - 1987

Cartes géologiques auxquelles se référer pour l'Aubrac (Echelle 1/50.000) :

- ◆ N° 837 - "Nasbinals"
- ◆ N° 861 - "Saint Génies d'Olt"

Le basalte résulte du refroidissement de la lave venue des monts du Cantal il y a 5 millions d'années.



LES ÉTAGES DE VÉGÉTATION

Principalement dans l'étage montagnard

L'Aubrac se situe dans l'étage montagnard (montagnard inférieur, moyen et supérieur) caractérisé globalement par la présence du hêtre. Toutefois, quelques parties sommitales de superficie restreinte sont dans l'étage subalpin : il s'agit principalement du sommet du Signal de Mailhebiau. Ces étages se répartissent comme suit :

- l'étage montagnard inférieur monte jusqu'à 1000 mètres. Le peuplement caractéristique est une hêtraie mélangée de chêne,
- l'étage montagnard moyen s'étend de 1000 à 1200 mètres. C'est le domaine de prédilection de la hêtraie-sapinière,
- l'étage montagnard supérieur s'étend de 1200 à 1350 mètres. Dans cet étage, le hêtre est encore présent et peut être mélangé à l'épicéa,
- l'étage subalpin se situe au-dessus de 1350 mètres. C'est l'étage du pin à crochets et du rhododendron même si l'épicéa peut s'y trouver encore.

LES STATIONS FORESTIÈRES

Il n'existe aucun catalogue de typologie des stations forestières couvrant cette région.

FAUNE, FLORE ET RICHESSE ÉCOLOGIQUE

Une richesse qui vient de l'eau

La richesse écologique de l'Aubrac est surtout liée à l'importance de son hydrographie. Dans les nombreuses tourbières et prairies humides, riches et variées, on trouve certaines espèces intéressantes comme la Ligulaire de Sibérie, la Drosera (plante carnivore)... Les lacs d'origine glaciaire abritent aussi des plantes particulières comme les Isoètes. Dans les cours d'eau et les ruisseaux sont présents des poissons bien sûr (Chabot, Barbeau, Loches, Vandoise, Vairon, Truite fario...) mais aussi des crustacés (Ecrevisse à pied blanc) et des mollusques (Huître d'eau douce). Les principales menaces pesant sur ces milieux et sur ces espèces sont les risques de pollutions diverses pouvant mettre en cause la vie dans les cours d'eau. Le boisement naturel des tourbières et le drainage agricole peuvent conduire à leur disparition. Les espèces gibier sont des oiseaux (perdrix) et des

grands et petits mammifères (lièvre, sanglier, chevreuil et cerf). Le sanglier est apparu depuis peu.

**PÉRIMÈTRES PARTICULIERS
N'ENTRAÎNANT PAS L'INSTAURATION
D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE**

En Aubrac, il n'existe pas de périmètres protégés réglementairement. Toutefois, cette région a fait l'objet d'inventaires au titre des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Nota : les ZNIEFF sont des inventaires et nullement des zones bénéficiant de protection réglementaire mais ils servent de base à l'élaboration de nombreux documents (notamment pour la mise en place du réseau Natura 2000). Il peut toujours être intéressant pour les propriétaires de prendre connaissance de ces documents avant de prendre une décision de gestion.

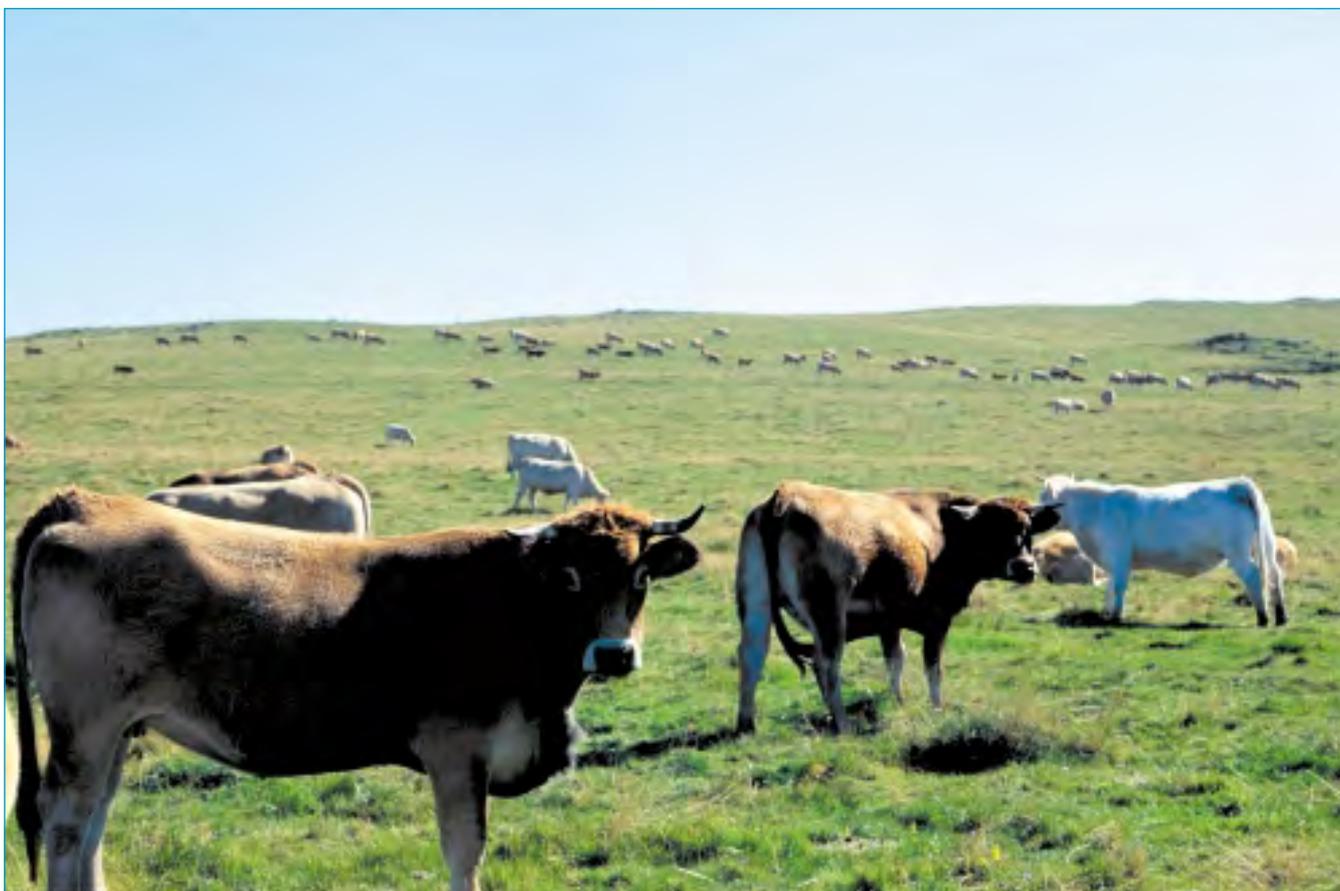
L'agriculture

**L'élevage bovin
(viande et lait)
est largement
majoritaire**

L'Aubrac est le domaine de l'élevage bovin. Dans leur quasi totalité, les exploitations sont concernées par les filières bovin viande (production de génisses d'herbe - « Fleur d'Aubrac » - et de veaux brouardards) et bovin lait (production de fromages en AOC, notamment « Bleu d'Auvergne » et « Bleu des Causses »). Les pâturages sont très appréciés par les éleveurs en raison de leurs excellentes qualités fourragères, ce qui explique une forte pression foncière et une quasi absence de diversification. L'élevage des bovins est moins exclusif dans la bordure sud où la culture céréalière tient encore une place respectable.

Types de formation	Aubrac		Bordure Aubrac		Total	
	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Terrains agricoles	21 476	73,8	4560	46,6	26 036	67,0
Formations boisées	3 386	11,6	3 671	37,6	7 057	18,1
Landes et friches	3 931	13,5	901	9,2	4 832	12,4
Autres	325	1,1	643	6,6	968	2,5
Total	29 118	100	9 775	100	38 893	100

Source : Inventaire forestier national 1992



Les riches pâturages font de l'Aubrac le domaine de l'élevage bovin qui concerne presque toutes les exploitations.

La forêt

Avec un taux de boisement de 18%, l'Aubrac est la région la moins boisée de Lozère

En Aubrac, la forêt occupe 7057 hectares, soit 18,1% du territoire. Le plateau, avec 11,6% de taux de boisement, est la région la moins boisée de Lozère. La bordure sud compte un peu plus de forêts. De 1980 à 1992, la surface boisée est restée stable. La quasi totalité

de cette surface (96,0%) est une forêt productrice de bois. L'Aubrac est boisé pour 62% de feuillus (surtout hêtre et chêne rouvre) et pour 38% de résineux (surtout pin sylvestre et épicéa commun). Sur le plateau, les résineux sont un peu plus nombreux que les feuillus (53% contre 47%) mais, sur la bordure sud, ces derniers couvrent plus des trois-quarts de la surface boisée.

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne pédonculé	124	1,8	Pin sylvestre	1 049	15,5
Chêne rouvre	1 829	27,0	Pin noir d'Autriche	146	2,2
Chêne pubescent	73	1,1	Pin à crochets	194	2,9
Hêtre	1 683	24,9	Pin mugho	97	1,4
Châtaignier	284	4,2	Sapin pectiné	72	1,1
Frênes	38	0,6	Épicéa commun	1 009	14,9
Bouleaux	151	2,2	Douglas	15	0,2
Total feuillus	4 182	61,8	Total résineux	2 582	38,2

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)



Sur la bordure sud de l'Aubrac, le chêne sessile est souvent mélangé à d'autres essences (ici le pin sylvestre).

LES PEUPELEMENTS LES PLUS FRÉQUENTS

Une majorité de peuplements feuillus à base de chêne rouvre et de hêtre, à mettre en valeur surtout dans la bordure sud

Sur le plateau, les seuls peuplements existants sont des boqueteaux de hêtre. Des ripisylves d'aulne existent parfois le long des cours d'eau. Des boisements linéaires résineux (surtout pin sylvestre et épicéa commun), qui constituent des bandes boisées voire même de petits bosquets, servent d'abri pour le bétail. Ils peuvent être dégradés, souvent à cause du manque de gestion qui provoque le dépérissement de certaines parties des boisements et nuit à leur efficacité. A l'est, en limite de la Margeride, le pin sylvestre et l'épicéa commun constituent de véritables peuplements, la première essence s'étant souvent installée naturellement, la seconde ayant toujours été introduite. Enfin, sur les points culminants, à l'étage subalpin, ont été plantés les pin à crochets et pin mugho, souvent dans un but de protection des sols (le pin mugho a souvent été introduit par confusion avec le pin à crochets auquel il ressemble beaucoup). Sur la bordure sud, la forêt tient plus de place et l'altitude moins élevée permet une plus grande diversité des essences. Le chêne rouvre occupe la majorité de la surface boisée. On le trouve en mélange avec le chêne pubescent dans les secteurs les plus bas, aux expositions les plus chaudes et avec le chêne pédonculé dans les zones les plus riches. Le châtaignier puis, plus haut, le hêtre l'accompagnent aussi. Une grande partie de ces peuplements feuillus sont des futaies. Quelques boisements résineux ponctuent également le paysage. Ils peuvent être naturels (pin sylvestre) ou artificiels (pin noir d'Autriche, épicéa commun, douglas...). Les ripisylves qui bordent les cours d'eau sont parfois composées d'arbres de qualité (frênes). A noter également les nombreux alignements en bordure des champs constitués d'essences précieuses (noyer).

En Aubrac, les potentialités sont bonnes. Moyennant une gestion suivie, tous ces peuplements peuvent donc produire du bois d'œuvre. Toutefois, la pratique d'une sélection à rebours consistant à prélever les bois les plus gros et les plus beaux, a conduit à un appauvrissement des peuplements qui sont souvent de qualité moyenne.

LES PROBLÈMES PHYTOSANITAIRES

Pas de problème actuellement, mais restons vigilants

Les peuplements forestiers d'Aubrac ne connaissent pas de problèmes phytosanitaires particuliers. Cependant il convient de rester vigilant, surtout par rapport aux agents pathogènes suivants qui provoquent des dégâts dans les peuplements de Margeride :

- le Fomes (*Heterobasidion annosum*) attaque les épicéas, surtout s'ils se trouvent dans des conditions difficiles (crêtes, sommets...). Etant donné le mode de contamination des peuplements par le champignon (les spores entraînées par le vent s'installent sur les souches fraîches), il est impératif de procéder à un traitement des souches à l'urée lors de toute exploitation d'éclaircie dans les peuplements d'épicéa,
- le Dendroctone (*Dendroctonus micans*) attaque les peuplements d'épicéa et s'est développé de façon préoccupante à partir des années 70. La lutte biologique entreprise à l'aide de *Rhizophagus grandis* doit être continue pour être efficace. En Lozère, elle n'a pas toujours réussi à endiguer l'extension de ce coléoptère et certains peuplements sont encore victimes d'attaques très préoccupantes,
- la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) attaque les peuplements de pin sylvestre et de pin noir d'Autriche, surtout en bordure sud de l'Aubrac, le reste du territoire étant relativement protégé de ce ravageur par son climat rude.

LES RISQUES D'INCENDIE

Dans cette région qui bénéficie d'un climat à caractère montagnard, avec des précipitations abondantes et bien réparties, les risques d'incendie sont faibles. Mais le risque zéro n'existe pas et il faut rester vigilant.

LES DÉGÂTS DE GIBIER

Les populations de chevreuil et de cerf sont en constante augmentation et occasionnent des dégâts notables aux plantations et aux peuplements forestiers. Abroutissements et frottis sont fréquents. Les demandes et les attributions de bracelets dans le cadre des plans de chasse doivent absolument tenir compte de cette augmentation pour que l'équilibre faune-flore soit rétabli.

Les forêts privées

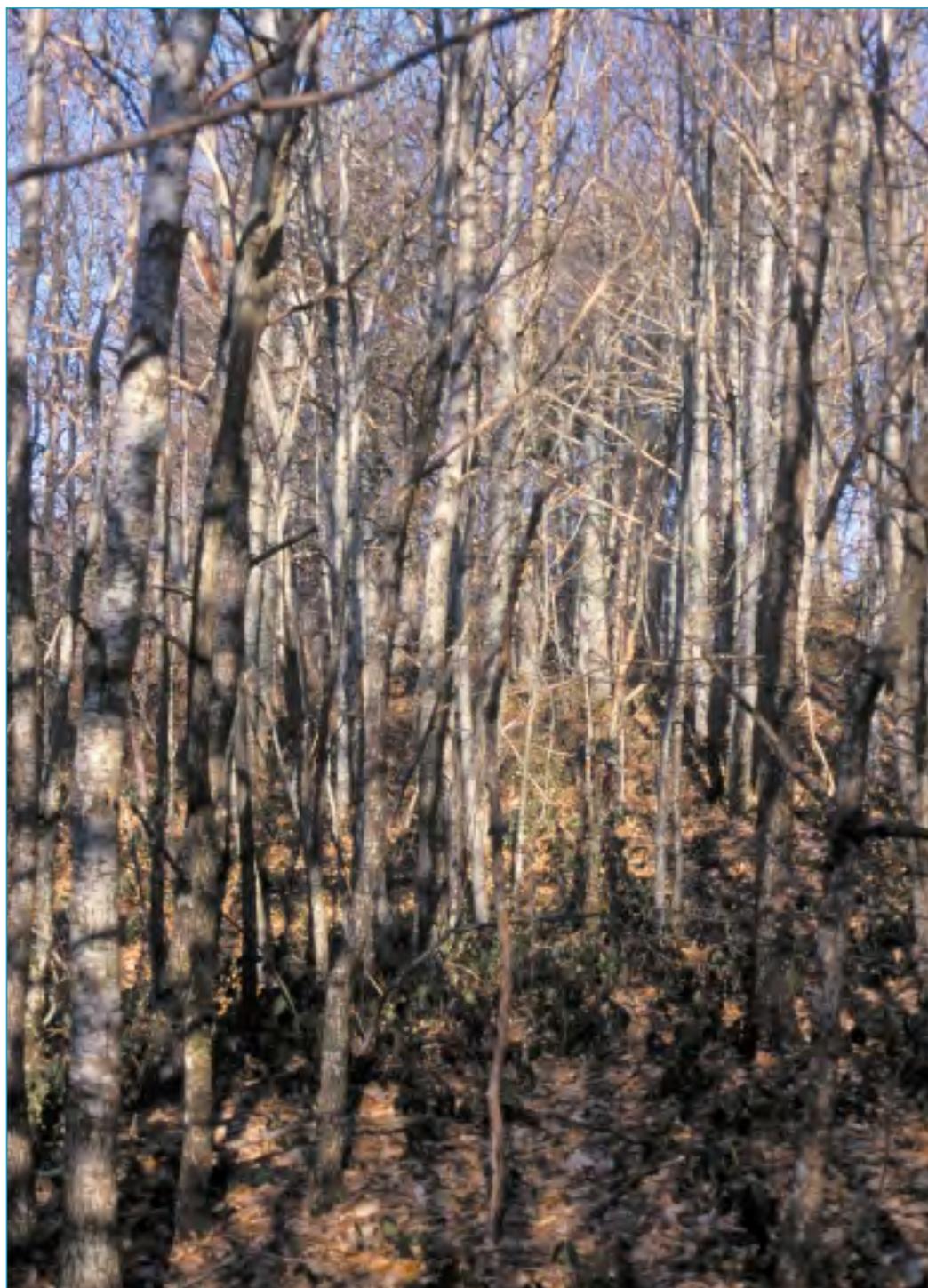
CARACTÉRISTIQUES

72,5% de la surface et 81,3% du volume sur pied

Les forêts privées de production occupent actuellement 4900 hectares (1744 hectares sur le plateau et 3158 hectares sur la bordure sud) soit 72,5% de la surface totale de ces forêts (53,2% sur le plateau et 90,5% sur la bordure sud). En 13 ans, la superficie des forêts privées est restée stable. Les feuillus y sont majoritaires (plus de 67%). Le chêne rouvre représente à lui seul plus du tiers de la surface des forêts privées.

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne pédonculé	124	2,5	Pin sylvestre	921	18,8
Chêne rouvre	1 728	35,2	Sapin pectiné	72	1,5
Chêne pubescent	73	1,5	Épicéa commun	620	12,6
Hêtre	891	18,2			
Châtaignier	284	5,8			
Frênes	38	0,8			
Bouleaux	151	3,1			
Total feuillus	3 289	67,1	Total résineux	1 613	32,9

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)



Taillis de chêne et de hêtre : le chêne sessile couvre plus du tiers des forêts privées.

Le volume de bois sur pied en forêt privée représente 81,3% du volume total toutes propriétés confondues (56% sur le plateau et 93% sur la bordure sud). La production annuelle est de près

de 30 000 m³. Le volume et la production des essences feuillues représentent respectivement 84% et 61% du total feuillus-résineux en forêt privée.

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*
652 300	85,1	18 300	82,1	124 500	65,8	11 650	62,0	776 800	81,3	29 950	72,9

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)

* Volume (ou production) en forêt privée par rapport au volume (ou production) toutes propriétés confondues

La structure de la propriété est hétérogène mais on ne trouve pas de très grandes forêts (de surface supérieure à 100 hectares). Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares

représentent 6,7% du total en nombre mais 45,9% en surface. Les petites propriétés (de surface inférieure à 4 hectares) représentent tout de même plus de 80% du nombre total.

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR TRANCHES DE SURFACE

	Moins de 4 ha		de 4 à 10 ha		de 10 à 25 ha		de 25 à 100 ha		Plus de 100 ha		Total
Nombre	803		120		54		12		-		989
Surface (ha)	920	30,2%	727	23,9%	823	27,0%	574	18,9%	-	-	100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

LA GESTION ACTUELLE

Une gestion trop souvent absente

En 1998, 3 propriétés sont dotées d'un plan simple de gestion agréé en vigueur pour une surface totale de 242 hectares. Ceci correspond à un taux de réalisation des plans simples de gestion, dans les propriétés de plus de 25 hectares, de 25% en nombre mais 67% en surface. Par ailleurs des professionnels (coopérative, experts forestiers...) gèrent actuellement (en 1999) 26 propriétés pour 165 hectares. Signalons que le régime actuel de l'impôt foncier, particulièrement lourd pour les forêts, est un handicap pour les propriétaires.

Actuellement, les peuplements sont très peu gérés. Les taillis de chêne et de hêtre sont parfois exploités pour le bois de chauffage et un peu pour le bois d'œuvre si le peuplement contient quelques belles tiges. Les peuplements naturels de pin sylvestre sont parfois gérés mais toujours de façon très simple : la plupart du temps, aucune amélioration n'est réalisée ; une coupe à blanc intervient dès que les arbres sont assez gros pour trouver un acheteur. Cette gestion étant jugée largement insuffisante, le CRPF et la coopérative travaillent à la mise en place d'une action ambitieuse de relance des éclaircies. Dans les peuplements artificiels, la gestion est hétérogène selon la surface du boisement (les petits sont moins gérés que les grands). Dans ces derniers la sylviculture pratiquée est très classique et consiste en un traitement en futaie régulière

avec une 1^{ère} éclaircie vers 30-35 ans, les éclaircies suivantes intervenant à rotation de 10 ans et la coupe définitive vers 60-70 ans.

Les boisements artificiels

Des boisements résineux à base d'épicéa commun et de sapin pectiné

Des boisements artificiels ont été réalisés en Aubrac, principalement à base de résineux (surtout épicéa commun mais aussi pin noir d'Autriche, pin à crochets, pin mugho en conditions difficiles, douglas et sapin pectiné sur de meilleures stations) essentiellement avec les aides du Fonds forestier national. Mais ces boisements ne concernent qu'une superficie restreinte : étant donné la forte pression foncière qui maintient à un niveau très élevé la valeur des herbages, les propriétaires n'ont aucune raison de boiser leurs terrains. En forêt privée, depuis quarante ans, 586 hectares seulement ont fait l'objet d'un boisement artificiel. Globalement, ces boisements et reboisements ont donné de bons résultats, à part dans les zones très mouilleuses.

Pour éviter que des terres utilisables par l'agriculture soient boisées, il existe une réglementation des boisements (article L. 126-1 du code rural) dans deux communes d'Aubrac : Malbouzon et Les Salces. Pour tout boisement dans ces communes, il y a lieu de s'informer sur le classement des parcelles en vue de demander les autorisations nécessaires.

La desserte

Une forêt globalement bien desservie

Le relief relativement doux de l'Aubrac ne pose généralement pas de problèmes particuliers pour l'ouverture de pistes de desserte, excepté sur la bordure sud où le réseau doit être amélioré pour l'exploitation de certains massifs.

L'environnement économique

Le peu de bois récolté est utilisé localement

Peu de bois d'œuvre est récolté en Aubrac, mais il est utilisé par les entreprises situées en Margeride ou dans les départements voisins (Aveyron, Cantal). Les utilisations les plus courantes sont la fabrication de poteaux et le sciage pour les palettes et les charpentes. Seuls les bois de trituration ne peuvent pas être utilisés sur place et partent vers l'usine de pâte à papier de Tarascon dans les Bouches-du-Rhône (Cellurhône).



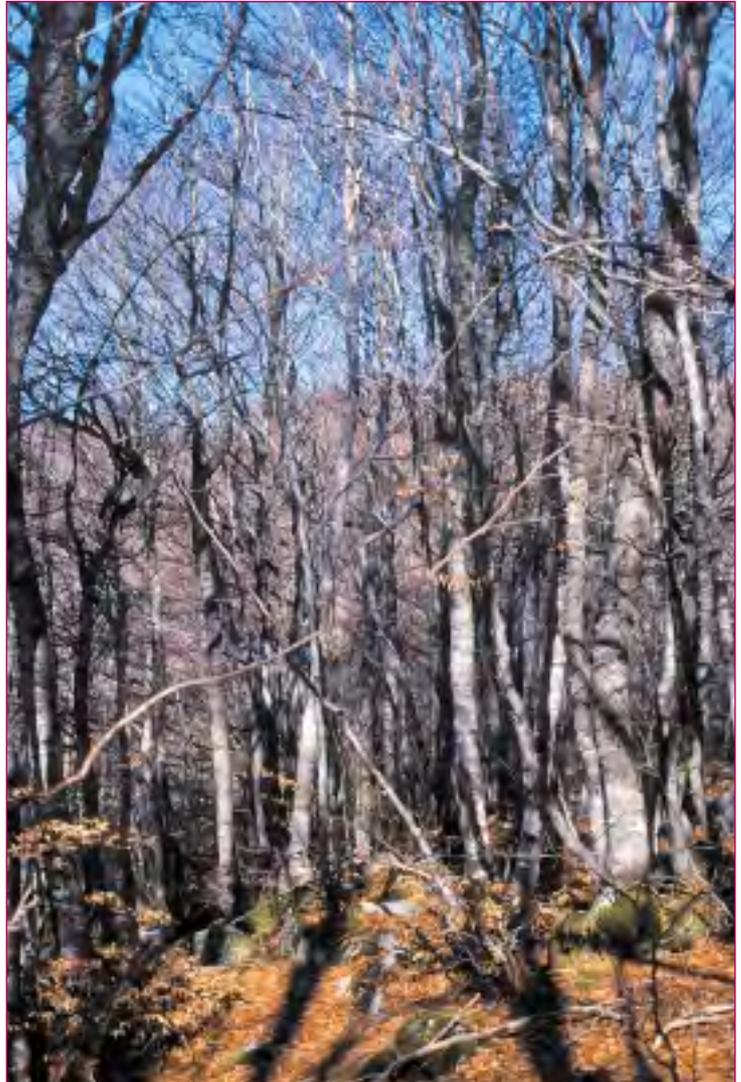
Les boisements artificiels, souvent à base d'épicéa commun, ne concernent qu'une superficie restreinte.

Orientations de gestion

Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés

Les objectifs sont choisis par le propriétaire. Il en a souvent plusieurs et, pour assurer une compatibilité entre eux et une cohérence dans la gestion, les traitements et les interventions doivent en tenir compte pour que chaque objectif puisse être atteint. Deux objectifs peuvent être poursuivis simultanément : par exemple on peut très bien produire du bois en réalisant des interventions avec un objectif de départ différent. De même, la protection du milieu naturel ou du patrimoine culturel (anciennes terrasses de culture, anciennes bornes, ruines diverses) est souvent prise en compte automatiquement dans la gestion sans constituer pour autant un objectif particulier. Enfin, les objectifs du propriétaire ne sont pas toujours seulement forestiers mais peuvent être liés à son activité principale (agriculture, élevage, accueil touristique, etc.).

Les objectifs possibles dans les forêts privées d'Aubrac ainsi que les traitements et interventions qui leur sont associés sont détaillés ci-dessous.



Les hêtraies de mauvaise qualité peuvent produire du bois de chauffage.

LA PRODUCTION DE BOIS

Bois de chauffage

Produire du bois de chauffage dans les taillis

Possible dans tous les taillis (surtout dans les chênaies et hêtraies mais aussi les châtaigneraies de mauvaise qualité) avec traitement en taillis simple. Selon la vitesse de croissance des brins et le diamètre d'exploitabilité désiré, la coupe de taillis interviendra entre 30 et 60 ans pour les chênes et hêtre, et entre 20 et 40 ans pour les châtaigniers, âges où la production est maximale.

Bois dit « de services »

Ce terme désigne tous les bois qui sont commercialisés en petite quantité, sur des marchés locaux et pour lesquels il n'existe pas de filière établie. Cet objectif concerne surtout les bois destinés à la production de piquets de clôture utilisés localement. Il est donc envisageable dans les taillis de châtaignier. Le traitement à pratiquer préférentiellement sera le taillis simple, la coupe de taillis intervenant entre 15 et 30 ans selon la vitesse de croissance des brins et le diamètre d'exploitabilité désiré.

Bois d'œuvre

Des interventions d'amélioration sont prioritaires pour mettre en valeur les peuplements

- Possible par des interventions d'amélioration :
 - dans tous les peuplements résineux, dans les futaies feuillues, dans les taillis de hêtre, de chêne et de châtaignier de qualité,
 - à long terme, dans les plantations résineuses et feuillues, et dans les terrains nus à planter.
- Possible par substitution d'essence dans tous les peuplements, surtout s'ils sont de mauvaise qualité ou non adaptés à la station.

TRAITEMENT EN « TAILLIS AMÉLIORÉ »

Possible dans les châtaigneraies de bonnes vigueur et croissance (voir caractéristiques dans le tableau ci-contre), et de bonne qualité (brins élancés avec peu de roulure⁽¹⁾ et peu de chancre),

sachant que l'on prend un risque sur la qualité de la production finale puisque la roulure peut affecter le bois et que le chancre peut attaquer les arbres.

Age	Hauteur
6 ans	5,50 mètres
7 ans	6 mètres
10 ans	8 mètres
12 ans	9 mètres
14 ans	10 mètres
16 ans	11 mètres
20 ans	12,50 mètres
25 ans	14 mètres

Si les brins dominants de votre taillis de châtaignier font au moins la hauteur indiquée à l'âge donné, vous pouvez envisager de l'améliorer



Les taillis de chêne et de hêtre de qualité peuvent être convertis en futaie pour produire, à terme, du bois d'œuvre.

Le but est de produire des brins de 25 à 30 cm à 25-30 ans qui seront commercialisés en petits sciages, ou des grumes de 35 à 40 cm de diamètre à 35-40 ans. Les interventions consisteront :

- pour les taillis jeunes (de moins de 20 ans), en un dépressage (ou une éclaircie) conservant de 2 à 5 brins par cépée selon la densité de l'ensouchement initial et, si possible, des brins de franc-pied (pour assurer un renouvellement des souches à l'avenir),
- pour les taillis plus âgés (plus de 20 ans), en une coupe à blanc suivie, dans un délai de 7 à 12 ans selon la vitesse de croissance, d'un dépressage intensif (ou d'une éclaircie) conservant de 2 à 5 rejets par cépée selon la densité de l'ensouchement initial et, si possible, des brins de franc-pied (pour assurer un renouvellement des souches à l'avenir).

La réalisation d'un dépressage (ou une éclaircie) avant 20 ans permet de produire, à terme, au moins des petits sciages. Pour la production de bois de plus grosses dimensions (35 à 40 cm), au moins une éclaircie supplémentaire est nécessaire.

TRAITEMENT EN CONVERSION

- **Les châtaigneraies qui répondent aux conditions ci-dessus** peuvent être également converties en futaie régulière pour la production de grumes de 40 à 50 cm de diamètre à 40-60 ans. Ce traitement n'est pas traditionnel dans la région : c'est pourquoi les techniques permettant d'atteindre cet objectif sont à l'étude. D'ores et déjà, on peut noter qu'il est nécessaire de travailler à partir d'un nouveau peuplement issu de graines. La châtaigneraie sera donc régénérée soit artificiellement (plantation de châtaignier après coupe à blanc), soit naturellement (coupe à blanc intervenant après la chute des châtaignes). Dans les deux cas, les jeunes arbres (plants ou semis naturels) devront être dégagés de la concurrence. Notamment les rejets de souche devront être maîtrisés. Au cours de ces interventions, on pourra avantageusement favoriser les semis d'autres essences (en particulier feuillus précieux, sapin pectiné et hêtre) partout où ils sont présents. Dans les peuplements artificiels et dans les peuplements naturels, une ou deux éclaircies (à rotation de 10 à 15 ans) interviendront avant la coupe définitive.
- **Dans les taillis de hêtre et de chênes rouvre et pédonculé de qualité**, purs ou mélangés, la conversion en futaie est possible et même souhaitable. Les interventions de conversion consisteront :
 - si la densité de baliveaux est suffisante (au moins 100/ha), en un balivage intensif ne provoquant pas de trouées, réservant ces baliveaux et des tiges de bourrage pour arriver à un total de 500 à 700 arbres à l'hectare (plus couramment 800 à 1100) selon les conditions,
 - si les baliveaux sont jeunes ou si leur densité est faible (entre 50/ha et 100/ha), en un

« détournement » (éclaircie forte localisée autour des seuls baliveaux).

Les coupes suivantes seront des coupes de futaie régulière.

Au cours de ces interventions, on pourra avantageusement mettre en lumière les semis de sapin pectiné partout où ils sont présents. Ceci permettra d'obtenir des peuplements mélangés de feuillus et de résineux et de mener par la suite les peuplements en futaie irrégulière.

- **Dans les taillis pauvres en arbres de qualité** ou sur station moins riche, quand la conversion n'est pas possible, une autre voie expérimentale est actuellement à l'étude : l'enrichissement du taillis. Elle consisterait à réaliser une plantation à grands espacements :
 - sur toute la parcelle, après coupe à blanc, les rejets de souche formant un accompagnement. On se dirigera ainsi vers une futaie régulière,
 - dans des trouées existant dans le peuplement, celles-ci devant être assez importantes (au moins 40 ares). On se dirigera de cette façon vers une futaie irrégulière.

Le repérage des plants au départ est indispensable, par exemple par la pose de gaines de protection. Ces dernières sont actuellement en expérimentation. Elles présenteraient l'avantage d'accélérer la croissance juvénile de certaines essences mais on n'a aucune certitude sur l'avenir des plants protégés. Enfin le suivi (dégauchements, tailles de formation) est impératif, aussi bien pour les plants introduits que pour les semis naturels d'essences intéressantes (chêne, hêtre, feuillus précieux) qui pourront ainsi être favorisés.

TRAITEMENT EN FUTAIE RÉGULIÈRE

Futaie régulière ou irrégulière pour produire du bois d'œuvre

Les peuplements feuillus et résineux peuvent être traités en futaie régulière. L'âge et le diamètre d'exploitabilité dépendront de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres et des objectifs du propriétaire. La première éclaircie interviendra quand la hauteur dominante des arbres sera comprise entre 12 et 15 mètres. Un élagage artificiel des arbres d'avenir (100 à 200/ha pour les feuillus, 200 à 400/ha pour les résineux) pourra être effectué à cette occasion. Les éclaircies suivantes interviendront à une rotation telle que la croissance en diamètre des arbres ne soit pas ralentie (entre 5 et 10 ans pour les résineux et entre 5 et 15 ans pour les feuillus, selon l'essence et la vitesse de croissance des arbres). La régénération sera soit naturelle (par coupes progressives ou par bandes pour les pins), soit artificielle. Dans les jeunes peuplements naturels denses, feuillus ou résineux, d'une hauteur moyenne inférieure à 6 mètres, on réalisera avantageusement un dépressage vigoureux qui pourrait permettre par la suite de réaliser une première éclaircie plus intéressante sur le plan financier. Les jeunes peuplements artificiels (plantations résineuses ou feuillues) bénéficieront des entretiens indispensables (dégauchements, protection contre le gibier, tailles

(1) Défaut du bois de châtaignier (et plus rarement de chêne) qui consiste en un décollement des cernes de croissance. Ce défaut n'est visible que sur les arbres coupés. Le bois « roulé » est fortement déprécié et ne peut pas être commercialisé pour des utilisations nobles.

de formation).

TRAITEMENT EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Ce traitement est applicable quelle que soit l'essence mais il est plus particulièrement adapté aux peuplements composés d'essences se régénérant bien naturellement (hêtre, sapin pectiné, douglas, épicéa commun, pin à crochets). Traditionnellement, il n'est pas appliqué dans la région mais il peut pourtant être intéressant de le tester dans un cadre expérimental. Une parcelle traitée en futaie irrégulière comporte en permanence des zones en régénération. Elle ne supporte donc pas la fréquentation des troupeaux qui empêchent le développement des semis naturels. Les coupes de jardinage interviendront à rotation de 8 à 12 ans. Si l'irrégularité des peuplements n'est pas bien marquée (les jeunes classes d'âge sont souvent absentes), une première coupe d'irrégularisation devra être pratiquée. Elle aura pour but de desserrer les arbres et de mettre en lumière les semis existants ou créer des trouées pour faire apparaître la régénération. Si cette dernière n'apparaît pas, on peut planter des essences adaptées à la station qui apporteront en plus une diversité. Il semble en particulier que, dans de nombreux cas, on puisse introduire peu à peu le sapin pectiné dans les peuplements d'épicéa commun, à partir du moment où ceux-ci sont âgés de 30 à 40 ans et comportent des arbres récoltables. Le diamètre d'exploitabilité dépendra de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres, des objectifs du propriétaire et des débouchés possibles.

Constitués pour protéger les animaux du vent et du froid, les boisements linéaires ont souvent besoin d'interventions.



LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Les risques d'incendie sont faibles

Compte tenu des caractéristiques climatiques de la région et des essences qui y sont présentes, le risque d'incendie est faible mais subsiste tout de même les années de forte sécheresse. Sauf cas particulier, plutôt que des aménagements spécifiques de défense contre l'incendie, c'est la gestion forestière et la desserte qui assurent la meilleure protection du massif.

Dans le domaine de la réglementation, une bonne façon de protéger les massifs forestiers contre l'incendie est d'interdire l'accès des secteurs à risques au cours des périodes critiques.

LES AMÉNAGEMENTS AGROFORESTIERS

Le sylvopastoralisme

Une alliance entre élevage et forêt

Cet objectif est envisageable dans tous les types de peuplement (sauf en futaie irrégulière en raison de la permanence des zones en régénération), en dehors des phases de régénération pendant lesquelles l'avenir des arbres peut être compromis par la présence d'animaux. Ceux-ci peuvent en

effet piétiner les jeunes arbres, les casser ou consommer leurs jeunes pousses et leurs feuilles tant qu'elles ne sont pas hors d'atteinte. C'est d'ailleurs pourquoi il existe une réglementation stricte quant au pâturage des animaux en forêt. En Aubrac, il peut constituer un objectif prioritaire de gestion pour les propriétés qui appartiennent ou sont louées à des éleveurs qui manquent de parcours pour leurs troupeaux, notamment en période estivale. Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et pastoral :

- en réalisant une éclaircie des peuplements forestiers, plus forte qu'une intervention classique, suivie d'une mise en tas ou d'un broyage des rémanents d'exploitation pour permettre un développement des herbacées sur le sol mis en lumière et, par conséquent, le pâturage des troupeaux sous les arbres,
- en adaptant et contrôlant la pression pastorale. Mais il ne s'agit pas simplement de faire pâturer des animaux en forêt. La gestion sylvopastorale doit être réfléchie, dans le double cadre de l'éleveur (place de la forêt dans l'utilisation globale des parcours et dans le calendrier de pâturage) et du propriétaire forestier (cohérence avec l'aménagement global de la propriété). Une réflexion devra aussi porter sur les aménagements pastoraux à réaliser éventuellement (pose de clôture, sursemis) et sur la charge d'animaux à faire pâturer pour assurer la pérennité de la ressource sans nuire à l'avenir des arbres.

Des aménagements de ce type existent mais nos connaissances techniques doivent être approfondies par le suivi pastoral et forestier de parcelles expérimentales. Depuis plusieurs années, les organismes agricoles et forestiers (CRPF, coopérative forestière, Chambre d'agriculture, CEMAGREF, Institut pour le développement forestier) développent cette technique. A priori, le sylvopastoralisme présente des avantages paysagers et pour la diversité biologique car il permet d'obtenir des mélanges d'espèces et une alternance entre couvert dense et couvert clair.

Le cas particulier des boisements linéaires

Ils ont pour objectif la protection des animaux contre le vent ou le froid. La gestion à mettre en place consiste :

- dans les bandes boisées (boisements linéaires constitués d'au moins trois lignes d'arbres), en un dépressage réalisé entre 10 et 20 ans suivi d'une éclaircie entre 20 et 30 ans. Des regarnis ou enrichissements doivent être réalisés, notamment lorsque les bandes boisées comptent trop de vides qui les rendent moins efficaces. Les clôtures doivent être entretenues ou rétablies si elles sont en trop mauvais état,
- dans les alignements et les haies (boisements linéaires constitués d'une ou deux lignes d'arbres), en une coupe sanitaire des arbres dominés ou dépérissants, en la plantation d'une nouvelle ligne à base d'arbustes et d'espèces buissonnantes pour améliorer la protection basse, et en la pose d'une nouvelle clôture.



La protection des milieux humides est importante et ne doit pas être négligée.

L'état de dégradation de certains boisements implique des interventions urgentes. Un rapport établi en 1998 par le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon fait état d'un besoin de dépressage urgent (dans un délai de un à deux ans) pour la moitié des bandes boisées (13 100 mètres linéaires, soit 29 hectares), et dans les dix années qui viennent pour le quart d'entre elles (8400 mètres linéaires, soit 15 hectares).

LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Il faut bien connaître l'objet de la protection et gérer en conséquence

Ces objectifs sont envisageables dans tous les peuplements, surtout s'il y a des risques de dégradation en raison de la fragilité de certains éléments du milieu (érosion des sols, éboulements, crues, menaces pour des espèces végétales ou animales protégées, etc.). Les aménagements pourront alors être réalisés en liaison avec les services compétents (Restauration des terrains en montagne, Direction régionale de l'environnement, etc.), en recherchant une gestion contractuelle avec l'organisme en charge de la protection.

La protection des sols, la lutte contre l'érosion et les éboulements

Le principe est de ne pas découvrir complètement le sol. A ce titre, on préférera donc les traitements irréguliers qui n'imposent pas une mise à nu périodique des parcelles (« éclaircie de taillis » et futaie irrégulière) ou, en cas de traitement régulier, des méthodes de régénération très progressives ou sur de petites surfaces.

La protection contre les crues

Le principe est de ne pas laisser dans le lit du cours d'eau ou à sa proximité immédiate (moins d'1 mètre) des bois morts ou dépérissants, ou de gros arbres pouvant casser facilement (aulne, peuplier). Ceci permet d'éviter la formation, en cas de crue, de barrages végétaux dont la rupture provoque une vague dévastatrice. Les interventions viseront donc à exploiter les bois morts ou dépérissants, les gros arbres âgés et tous ceux qui se trouvent dans le lit du cours d'eau ou à moins d'un mètre de celui-ci. Les jeunes arbres et rejets de souche seront préservés ainsi que les feuillus précieux qui peuvent produire des bois intéressants économiquement. Si l'on est dans l'obligation de laisser les bois sur la berge, on les débitera en petite longueur.

La protection d'espèces particulières

La préservation des espèces animales et végétales rares ou protégées entraînera des interventions différentes selon les besoins de chacune d'elles. La gestion est alors à étudier au cas par cas en liaison et contractuellement avec les organismes concernés.

La préservation des habitats prioritaires

(au sens de la directive « Habitats »)

Des recommandations de gestion des habitats prioritaires au titre de la directive européenne « Habitats » (par exemple, en Aubrac, les tourbières) figurent ou figureront dans différents documents (cahiers d'habitats, documents d'objectifs des sites du réseau Natura 2000...). Ces recommandations seront appliquées dans le cadre de contrats pérennes pour la préservation des habitats.

La préservation des paysages

L'essentiel est de prendre, lors de la réalisation d'interventions sylvicoles, des précautions pour éviter que l'œil d'un observateur extérieur soit choqué. Ces précautions consistent principalement à :

- respecter l'échelle du paysage concerné : éviter les coupes à blanc de taille trop importante par rapport au massif mais éviter aussi les coupes rases de trop faible superficie dans un peuplement très étendu et bien en vue,

- respecter les lignes dominantes du paysage : par exemple, éviter les coupes aux formes géométriques et préférer des limites qui épousent la topographie du terrain (parallèles aux courbes de niveau, aux crêtes, etc.). De même, sur un versant, éviter les coupes qui forment des bandes dans le sens de la pente,
- respecter l'harmonie du paysage en évitant ce qui peut représenter une rupture brutale entre la partie exploitée et les peuplements voisins restés sur pied. Toutes les lisières existant entre les parcelles exploitées et des peuplements adultes seront traitées de façon progressive sur une bande d'au moins dix mètres de large. A l'intérieur de cette bande, on réalisera une simple éclaircie du peuplement,
- éviter, par souci d'esthétique, que les rémanents d'exploitation soient disposés en andains parallèles bien que cette technique reste acceptable en deçà d'une certaine pente si la mise en andains est bien réalisée. Deux autres solutions existent : le broyage (difficile à réaliser dès que le relief est accidenté et le versant rocheux) et le démontage des houppiers suivi d'un éparpillement sur le parterre de coupe. Ces techniques entraînent des surcoûts importants et ne peuvent être envisagées raisonnablement qu'au cas où elles seraient financées,
- éviter la création de plaies importantes dans le paysage par la réalisation sans méthode de routes forestières accessibles aux camions ou de pistes de débardage. Ces dernières sont indispensables pour sortir le bois de la parcelle. Elles ne devront pas accuser une pente trop forte (ne pas excéder 15%) pour éviter l'érosion, surtout sur les sols légers. Leur fermeture après l'exploitation sera prévue. La création de nouvelles routes forestières accessibles aux camions sera étudiée avec un souci d'intégration dans le paysage. On essaiera toujours de réutiliser au maximum les plates-formes de chemins préexistants, quitte à les remettre en état (déboursoisement, légers élargissements si nécessaire...). Par ailleurs, il est important de prévoir des places de dépôt pour stocker les bois exploités avant qu'ils soient chargés sur camion.

L'AGRÈMENT

L'aménagement d'une forêt pour la pratique d'activités de loisir doit être bien réfléchi, souvent à l'échelle d'un pays d'accueil

Actuellement, l'Aubrac est peu concerné par la fréquentation touristique mais cela ne saurait tarder compte tenu des caractéristiques naturelles de cette région. Cependant les propriétaires qui voudraient développer cette activité peuvent réaliser des aménagements particuliers permettant à des tiers d'exercer des activités de loisir, notamment sportives (chasse, randonnée, promenade à cheval, vélo tout-terrain, etc.). Le propriétaire intéressé pourra examiner la possibilité de convention

avec les collectivités territoriales pour la prise en charge de certains aménagements.

L'accueil touristique

Actuellement, l'accueil volontaire de touristes en forêt est souvent une partie seulement d'une démarche plus générale qui comprend hébergement et/ou restauration. La gestion des peuplements forestiers pourra alors s'inscrire dans ce cadre et les interventions pratiquées auront un objectif paysager (voir ci-dessus « La préservation du milieu naturel »), surtout pour les parcelles qui sont visibles depuis les bâtiments. Des aménagements spécifiques pourront être également conçus, notamment des sentiers pédestres menant à des sites remarquables ou à des points de vue. Ils peuvent aussi avoir un but pédagogique pour donner au public des connaissances sur la nature, la forêt, le patrimoine... Dans ce cas, des supports seront utilement élaborés (panneaux explicatifs, dépliants, topoguides...). D'autres types de sentiers (équestres, VTT) peuvent aussi être aménagés. Les propriétaires qui ont des projets de ce type ont tout intérêt à se rapprocher des structures d'animation pour le développement économique (comité départemental du tourisme, chambre de commerce...) pour s'organiser avec d'autres prestataires de services au niveau d'un ou plusieurs cantons (notion de « pays »). Bien entendu, des aménagements d'accueil du même type (sentiers, jeux, aire de détente, etc.) peuvent être réalisés même si le propriétaire ne possède pas d'infrastructures d'hébergement ou de restauration.

La chasse

Cet objectif restera accessoire, à concilier avec les objectifs prioritaires donnés à la forêt. S'il devient lui-même prioritaire, le propriétaire prend le risque de voir classer sa forêt comme terrain d'agrément, ce qui n'est pas sans conséquence pour la fiscalité. L'objectif « chasse » peut être poursuivi par les propriétaires qui veulent chasser eux-mêmes dans leur propriété ou qui veulent louer des actions de chasse à des tiers. Dans les deux cas, des aménagements spécifiques pour rendre le milieu très favorable au gibier pourront être réalisés. Les interventions sont de deux types :

- sur le milieu lui-même : le principe est de diversifier au maximum les milieux pour qu'ils puissent parfaitement remplir tous leurs rôles vis à vis du gibier (abri, nourriture, etc.) et pour multiplier les effets de lisière très favorables à son développement. On réalisera donc les coupes et les travaux nécessaires pour obtenir une alternance de haies, de friches, de bois clairs, de bois plus épais, de clairières herbeuses et de cultures à gibier. Le maintien d'un équilibre harmonieux entre feuillus et résineux, d'une diversité des essences et des différents étages verticaux (herbacé, buissonnant, arbustif et arboré) dans les peuplements, ainsi que la création d'unités de gestion et de régénération

de superficie réduite sont autant de facteurs favorables au gibier,

- l'installation d'équipements particuliers ayant pour but le maintien du gibier et l'exercice de la chasse.

LES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS

Les produits couramment appelés « annexes » peuvent représenter un revenu non négligeable

Actuellement les champignons, les myrtilles et les lichens représentent des produits économiques non négligeables de la forêt. De telles productions peuvent être envisagées dans les situations qui le permettent.

Les propriétaires devront toutefois s'assurer que la réalisation des aménagements qu'ils prévoient pour de telles productions n'est pas incompatible avec d'éventuels engagements fiscaux ou avec la législation sur le défrichement, notamment dans le cas d'interventions abaissant nettement la densité des peuplements forestiers.

La production de champignons

Cet objectif peut être envisagé pour apporter une valeur supplémentaire à certaines parcelles. Le propriétaire doit bien maîtriser la cueillette pour ne pas subir la pression de ramasseurs incontrôlés. Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et de production de champignons, en menant des interventions adéquates dans les peuplements. Celles-ci sont encore expérimentales. Il s'agit de la plantation d'arbres mycorhizés (notamment avec des lactaires) et de l'éclaircie de peuplements adultes avec des moyens bouleversant le moins possible le milieu, notamment le sol.

Les essences mellifères

Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et mellifère. La plantation d'essences productrices de nectar (qui donne le miel après récolte et transformation par les abeilles) ou de pollen est actuellement en cours d'expérimentation. Elle peut concerner des propriétés où sont installées des ruches et où le propriétaire souhaite accentuer le caractère mellifère de certaines parcelles pour éviter la transhumance par exemple.

La production de feuillages

Cet objectif est envisageable pour alimenter certaines filières (alimentation, parfumerie, décoration de bouquets...). Il peut permettre de valoriser des interventions sylvicoles indispensables (élagages) dans les peuplements résineux productifs (sapins, douglas...). Des plantations ayant pour objectif la production de feuillages sont également envisageables avec des essences dont les feuilles sont recherchées.

La production de lichens

La récolte de lichens pour la distillation, destinés à alimenter l'industrie de Grasse en fixateur de parfum est envisageable dans tous les peuplements où ces végétaux sont présents.

LE MAINTIEN EN L'ÉTAT

Objectif d'attente, il peut parfois se justifier à partir du moment où il ne met pas la forêt en péril à court ou à long terme. Il peut permettre aux propriétaires d'améliorer leur forêt progressivement en concentrant les opérations sur certaines parcelles. Toutefois, il convient de le réserver aux peuplements d'un certain âge. Il faut en effet attirer l'attention des propriétaires sur les risques insidieux qu'il comporte pour la plupart des peuplements : la croissance des arbres en diamètre est très vite ralentie à cause de la forte densité alors que la croissance en hauteur n'est pas affectée. S'ils ne bénéficient pas d'interventions, les peuplements se trouvent donc rapidement et définitivement fragilisés. Ils sont notamment de plus en plus exposés aux accidents climatiques (neige lourde, vent...).

Boisement et reboisement

LES ESSENCES RECONNUES COMME ÉTANT ADAPTÉES

Choisir des essences bien adaptées à la station

L'adaptation des essences dépend essentiellement du climat et du sol. Selon les conditions stationnelles, on peut conseiller les essences ci-dessous⁽²⁾. Ces essences sont reconnues comme étant adaptées, malgré les risques phytosanitaires qui existent toujours. Il faut d'ailleurs noter l'importance de la diversité des essences qui est un facteur de bonne santé et de vigueur des peuplements.

1. Sur le plateau de l'Aubrac

- En dessous de 1350 mètres d'altitude :
 - sur terrains profonds à bonnes réserves en eau (sur basalte et sur sols limono-sableux profonds sur granite) : épicéa commun, sapin pectiné, mélèze d'Europe, mélèze hybride, pin sylvestre d'origine certifiée. L'introduction de hêtre d'origine certifiée peut également être envisagée sur les bonnes stations, à titre expérimental,
 - sur terrains à faible réserves en eau : pin sylvestre.
- Au-dessus de 1350 mètres d'altitude : pin à crochets.
- Dans le cas de plantations dans les boisements linéaires, on utilisera plutôt des essences feuillues (hêtre, alisier blanc, cerisier à grappes, sorbier des oiseleurs...) sans exclure les résineux, surtout en regarnis.

2. Sur la bordure sud

- En station fraîche (versant exposé au nord, bas de versant ou fond de vallon) : douglas, sapin pectiné, mélèze d'Europe, hêtre, chêne rouge d'Amérique, érable sycomore, merisier, alisier torminal. Noyer commun, noyer noir, frêne commun en fond de vallon seulement.
- En stations plus sèches et chaudes (versant exposé au sud, en dessous de 600 mètres d'altitude) : pin laricio de Corse, cèdre de l'Atlas.

A l'avenir, d'autres essences pourront certainement être utilisées pour la production de bois ou d'autres objectifs. Certaines sont actuellement testées et le recul n'est pas encore assez grand pour pouvoir les conseiller.

QUELQUES CONSEILS

SUR LES TECHNIQUES DE PLANTATION

Utiliser des techniques et des plants adaptés

En cas de plantation en milieu forestier (renouvellement de peuplement), la mise en place des plants peut être réalisée dans des potets travaillés manuellement. En cas de plantation sur prairie, la préparation du sol consistera :

- sur terrain plat, en un labour en plein avec des disques lourds (cover-cropp),
- dans les pentes faibles, en la réalisation de potets individuels à la pelle mécanique classique ou en un labour en plein parallèlement aux courbes de niveau,
- dans les pentes plus fortes, en la réalisation de potets individuels à la pelle-araignée.

Dans les landes, le décapage au bulldozer est à proscrire (sauf s'il est très bien réalisé, superficiellement, en laissant en place toute la terre végétale, ce qui est malheureusement rare).

La station sera étudiée (sol, microclimat, relief) avant tout boisement. En effet, on constate que, par le passé, l'épicéa a été introduit en dehors de son milieu. La conséquence est un manque de vigueur et donc une sensibilité accrue aux agents pathogènes.

L'introduction de feuillus (selon les stations, sorbier des oiseleurs, alisier blanc, merisier, érable sycomore...) en mélange avec les résineux est recommandée. Il est alors conseillé d'utiliser des plants forts de 2 ou 3 ans. Enfin, on évitera de boiser ou reboiser les zones très humides.

Les travaux d'entretien doivent être bien réfléchis, notamment les dégagements et la protection contre le gibier.

Pour le cas particulier des plantations dans les boisements linéaires, la pose d'un paillage est obligatoire ainsi que l'installation d'une clôture ou l'entretien de celle qui existe.

(2) Les essences conseillées ici ont un caractère indicatif. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.

Pour en savoir plus:

- *Guide technique du forestier méditerranéen* - Centre du machinisme du génie rural des eaux et des forêts - 1988-1999
- *Le guide de la Lozère* - F. Buffière - Ed. la manufacture - 1990
- *Résultats du troisième inventaire forestier - Département de la Lozère* - Inventaire forestier national - 1992
- *Etat des lieux des peuplements de feuillus précieux dans la vallée du Doulou* - L. Toiron - CRPF du Languedoc-Roussillon - 1993
- *Etude pour la réhabilitation des « bandes boisées » d'Aubrac* - CRPF du Languedoc-Roussillon - 1998
- *Lozère* - Conseil général de Lozère - 1998

Fiches techniques du Centre régional de la propriété forestière :

- *Éléments de diagnostic pour les châtaigneraies lozériennes* - 2001
- *Les possibilités forestières de la châtaigneraie lozérienne* - 2001
- *La régénération naturelle du châtaignier en Lozère* - 2001
- *L'amélioration des taillis par balivage ou éclaircie* - 2001
- *Les travaux du sol avant plantation* - 2001
- *La plantation des arbres forestiers* - 2001
- *Les entretiens de plantation* - 2001
- *L'amélioration des futaies régulières* - 2001
- *La futaie irrégulière ou futaie jardinée* - 2001
- *L'élagage des arbres forestiers* - 2001
- *Les tailles de formation* - 2001

Annexe

Aubrac

SURFACE COUVERTE PAR LES FEUILLUS ET LES RÉSINEUX TOUTES PROPRIÉTÉS CONFONDUES (HA)

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne rouvre	151	4,6	Pin sylvestre	430	13,1
Hêtre	1 234	37,7	Pin noir d'Autriche	46	1,4
Bouleaux	151	4,6	Pin à crochets	194	5,9
			Pin mugho	97	2,9
			Sapin pectiné	42	1,3
			Épicéa commun	933	28,5
Total feuillus	1 536	46,9	Total résineux	1 742	53,1

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

SURFACE COUVERTE PAR LES FEUILLUS ET LES RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE (HA)

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne rouvre	151	8,7	Pin sylvestre	302	17,3
Hêtre	554	31,7	Sapin pectiné	42	2,4
Bouleaux	151	8,7	Épicéa commun	544	31,2
Total feuillus	856	49,1	Total résineux	888	50,9

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

VOLUME ET PRODUCTION ANNUELLE DES FEUILLUS ET RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*
119 000	59,1	3 400	58,1	52 400	50,3	7 750	58,5	171 400	56,1	11 150	58,4

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

* Volume (ou production) en forêt privée par rapport au volume (ou production) toutes propriétés confondues

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR TRANCHES DE SURFACE

	Moins de 4 ha		de 4 à 10 ha		de 10 à 25 ha		de 25 à 100 ha		Plus de 100 ha		Total
Nombre	378		56		34		11		-		479
Surface (ha)	452	24,5%	347	18,8%	512	27,7%	536	29,0%	-	-	1 847 100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

Bordure Aubrac

SURFACE COUVERTE PAR LES FEUILLUS ET LES RÉSINEUX TOUTES PROPRIÉTÉS CONFONDUES (HA)

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne pédonculé	124	3,6	Pin sylvestre	619	17,7
Chêne rouvre	1 678	48,1	Pin noir d'Autriche	100	2,9
Chêne pubescent	73	2,1	Sapin pectiné	30	0,9
Hêtre	449	12,9	Épicéa commun	76	2,2
Châtaignier	284	8,1	Douglas	15	0,4
Frênes	38	1,1			
Total feuillus	2 646	75,9	Total résineux	840	24,1

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

SURFACE COUVERTE PAR LES FEUILLUS ET LES RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE (HA)

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Chêne pédonculé	124	3,9	Pin sylvestre	619	19,6
Chêne rouvre	1 577	49,9	Sapin pectiné	30	1,0
Chêne pubescent	73	2,3	Épicéa commun	76	2,4
Hêtre	337	10,7			
Châtaignier	284	9,0			
Frênes	38	1,2			
Total feuillus	2 433	77,0	Total résineux	725	23,0

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

VOLUME ET PRODUCTION ANNUELLE DES FEUILLUS ET RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*	m ³	%*	m ³ /an	%*
533 300	94,4	14 900	90,6	72 100	84,8	3 900	70,3	605 400	93,2	18 800	85,5

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production inventoriées)

* Volume (ou production) en forêt privée par rapport au volume (ou production) toutes propriétés confondues

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR TRANCHES DE SURFACE

	Moins de 4 ha	de 4 à 10 ha	de 10 à 25 ha	de 25 à 100 ha	Plus de 100 ha	Total
Nombre	425	64	20	1	-	510
Surface (ha)	468 39,1%	380 31,7%	311 26,0%	389 3,2%	- -	1 197 100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996



Siège : 378, rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1 - BP 4228 - 34097 Montpellier Cedex 5
Tél. 04 67 41 68 10 - Fax 04 67 41 68 11

Antenne de Lozère : 16, quai de Berlière - 48000 Mende
Tél. 04 66 65 26 79 - Fax 04 66 49 15 33

